

Sommaire du Numéro de Novembre 1902.

Avis très-important. — Le Prêtre sanctifié par sa messe : La leçon de l'étude au Saint Sacrifice. — La vérité sacerdotale, ou l'homme dans le Prêtre (*suite et fin*). — Réponses liturgiques : L'Autel privilégié et les Messes de Requiem. — Les modèles du Prêtre : Xavier Bouquet de Chaux. — Variétés : Les Ames des Trépassés. — Bulletin trimestriel de l'Œuvre. — Sujet d'adoration : Le Purgatoire et les Prêtres.

AVIS TRES IMPORTANT

Nous prions très-instamment nos chers Confrères et Abonnés de vouloir bien, dans les envois d'argent qu'ils ont à nous faire, se conformer toujours aux recommandations suivantes. Faute de ces précautions, *un grand nombre de lettres* nous ont été volées en ces derniers temps dans les bureaux de poste, et cela au grand désagrément et détriment de nos abonnés eux-mêmes.

1. Envoyer de préférence n'importe quel montant sous forme de *mandat* ou *bon postal*, qu'on peut se procurer à très peu de frais dans la plupart des bureaux de poste.

2. Si l'on ne peut se procurer ces bons ou mandats, envoyer des billets de banque (ou même des timbres-postes pour les montants au dessous de \$1.00) mais dans ce cas, avoir soin de *faire enregistrer* la lettre : c'est la seule garantie qu'elle ne sera pas détournée en route.

LE PRETRE SANCTIFIE PAR SA MESSE

HUITIEME MEDITATION

La Leçon de l'Étude au Saint Sacrifice.

Sit doctrina spiritualis medicina populo Dei, dit le poutife aux prêtres qu'il ordonne ; et il leur fait cette recommandation d'une vie doctrinale capable de guérir le peuple de Dieu de ses maux spirituels, au même titre que celle de la vie purifiée par la mortification de tous les vices et convoitises, à savoir la nécessité de traduire dans leur conduite le grand acte de l'auguste Sacrifice. Nous entrons avec l'Épître, l'Évangile et le *Credo*, dans la série des leçons que donne au prêtre la messe qu'il célèbre pour éclairer, instruire et conduire sa vie et celle des fidèles : ce sont les enseignements de la vie illuminative après ceux de la vie purgative (1).

Et d'abord, de la nécessité et du devoir de l'étude pour le prêtre.

Au moment de proposer ce sujet à la méditation des prêtres, il n'est pas difficile d'entendre le murmure de certaines objections qui n'oseraient pas s'affirmer tout haut, trop peu sûres de leur valeur réelle, mais qui n'en ont pas moins une néfaste influence parmi le clergé sur la manière de comprendre et d'accomplir le devoir fondamental de l'étude. — Ceux-ci, en assez grand nombre, qui ont dépassé la cinquantaine et sont engagés sur le second versant de la vie, estiment qu'ils ont pris rang parmi les vieillards que, vraisemblablement, ne saurait plus concerner la nécessité d'étudier : s'instruire, c'est construire l'édifice intellectuel ; convient-il vraiment de bâtir à notre âge ? Laissez-nous vivre du fonds autrefois acquis, complété par les leçons de l'expérience ; il nous suffira et aux âmes que nous avons mission de conduire !

(1) Epistola, Evangelium et Symbolum ad fidelium instructionem referuntur, disent les commentateurs de l'ordinaire de la Messe.

— Et ceux-là, tout remplis encore des leçons du séminaire, assez fiers d'examens passés avec un succès sinon brillant, du moins satisfaisant, disent non sans désinvolture : Étudier, à quoi bon ? Nos gens viennent en si petit nombre à l'église, et ce peu est si ignorant que nous en saurons toujours assez pour les instruire. Et l'étude se voit rejetée comme une chose inutile parce qu'elle est sans but ; la production ne doit-elle pas s'arrêter faute de débouchés ?

Mais à l'encontre de ces objections de la paresse d'esprit ou du découragement qu'elles recouvrent mal, il ne faut pas hésiter à affirmer que l'étude, ne fût-elle pas justifiée par le devoir de l'enseignement pastoral, demeurerait une nécessité de premier ordre pour le prêtre, rien que parce qu'il est prêtre et qu'elle satisfait des exigences impérieuses et inévitables de nos état sacerdotal. — I, C'est d'abord le développement normal de l'état sacerdotal lui-même, né en son âme de la sainte ordination, et la conservation de sa vigueur et de son activité contre des causes trop certaines d'affaiblissement et de stérilité ; — II, c'est, ensuite, le service personnel de Dieu, par la prière et la célébration du saint Sacrifice qui ne saurait être convenablement accompli que si l'âme vit habituellement dans une atmosphère saturée d'étude ; — III, c'est enfin le ministère de la parole, qui pour être digne du Christ Jésus, silencieux au Tabernacle, dont le prêtre a l'honneur d'être l'organe, et des âmes qu'il doit conduire par des chemins de lumière à la contemplation de l'éternelle clarté, doit être le fruit de l'étude laborieuse et constante.

Indispensable à la perfection de l'état sacerdotal, à la formation de l'homme intérieur et à la préparation de l'apôtre : tel va nous apparaître le grand devoir de l'étude.

I. L'Etude, devoir de perfection et de préservation sacerdotale. — L'étude est nécessaire au prêtre en vertu de sa vocation même, du caractère qu'il a reçu et de l'état qu'il a embrassé, pour deux raisons surtout : le développement normal de son être sacerdotal et sa préservation contre certaines causes d'affaiblissement et de ruine.

Le caractère sacerdotal, la grâce sacramentelle reçue au jour de l'ordination pour sanctifier son âme d'une

sainteté nouvelle, la marquer du signe distinctif des ministres du Très Haut, constitue le prêtre homme d'étude comme elle le fait homme de Dieu, ministre des autels et dispensateur des sacrements. De ce seul fait qu'il entre alors dans un état supérieur du monde spirituel, il contracte l'obligation d'étudier, de vivre, par état, dans l'étude. L'étude fait partie intégrante de son état sacerdotal au point d'en mesurer le développement et d'en garantir la conservation. Comme toute entité naturelle ou surnaturelle, déposée en l'homme par la main libérale du Créateur, doit croître et se développer, manifester sa vigueur par l'abondance de ses fruits, et parvenir par d'incessants progrès jusqu'à son parfait épanouissement sous les rayons de la lumière de gloire, l'être sacerdotal créé dans l'âme du prêtre par la sainte ordination veut atteindre progressivement sa perfection. Une condition essentielle de son accroissement est l'étude, au point qu'il est impossible d'être complètement, parfaitement prêtre, sinon qu'on soit homme d'étude tout autant qu'homme de vertu ou de zèle apostolique.

Cette doctrine paraît bien être celle de saint Paul écrivant à Timothée : " Aie grand soin de ne point négliger la grâce qui est en toi, que tu as reçue par la parole sacrée et par l'imposition des mains qui t'ont fait prêtre : *Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam cum impositione manuum presbyteri* (3)." Il s'agit bien ici de la grâce sacramentelle de l'ordination, qui demeure avec le caractère ineffaçable dans l'âme du prêtre, par conséquent du sacerdoce lui-même. Or, continue saint Paul, le moyen de cultiver cette grâce et d'éviter le crime d'une négligence funeste envers un don si précieux, c'est de t'appliquer à l'étude, à la science, à l'enseignement : *Attende lectioni, exhortationi et doctrinæ* (4)."

Que l'on traduise ces mots par science, enseignement, prédication, apostolat et par tous les équivalents, ils im-

(3) I Tim., IV, 14. — Per *prophetiam*, aliqui viri docti intelligunt orationem sacram, sive mystica verba, puta formam Ordinationis, quasi Apostolus hic designet ipsam formam sacramenti Ordinis, et mox ejusdem materiam cum subdit : "Cum impositione manuum." — C. a L. in h. l.

(4) *Ibid.*, V, 13.

pliquent tous l'étude comme préparation nécessaire, comme aliment régulier, et l'étude attentive, suivie, laborieuse et persévérante : *Attende*. Voilà le moyen de ne pas laisser dépérir, non le caractère lui-même, mais la vigueur et l'activité féconde de l'ordination sacerdotale.

Davantage, ajoute l'Apôtre : " C'est de la persévérance infatigable dans ce labeur sacré que dépendent le progrès, l'accroissement et la perfection de l'être sacerdotal dans l'âme de Timothée, son développement devant Dieu, et sa manifestation profitable devant les hommes : *Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus* (5). De sorte que la croissance et l'épanouissement de l'état sacerdotal dans une âme, sont en proportion de son assiduité à l'étude ; l'influence sanctifiante du prêtre sur le peuple, amis ou ennemis, se mesure à son zèle pour l'étude ; son salut même et le salut de son peuple sont attachés à son amour persévérant de l'étude autant qu'au soin qu'il mettra à se sanctifier ; c'est toujours saint Paul qui parle : *Attende tibi et doctrinæ ; insta in illis, hæc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audierunt*.

En fait donc, pour être fidèle à la grâce sacramentelle de l'ordination, pour faire produire à cette semence de choix tous les fruits qu'elle recèle, pour donner croissance à l'être sacerdotal et lui permettre de fournir tout son développement ; pour être, en un mot, chaque jour plus prêtre et plus parfaitement prêtre, il faut être homme d'étude, persévérer dans l'étude en quelque situation qu'on se trouve, quelque ministère qu'on ait à accomplir, et à quelque âge qu'on soit arrivé. N'est-ce pas saint Paul qui, parvenu à la vieillesse, enchaîné dans les fers, à la veille du martyre, réclamait de son disciple " ses livres et ses parchemins : *Libros et membranas*," (6) laissant à Timothée, qu'il avait tant instruit de la nécessité de l'étude, cet admirable et touchant exemple de fidélité

(5) *Ibid.*, v. 15.

(6) *Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas. Petit Apostolus in carcere et morti proximus afferri sibi libros et membranas, in quibus scilicet scripta erat sacra Scriptura. Ubi adverte quam otium fugerit Paulus, quamque studio sacræ Scripturæ fuerit deditus ut illi immori vellet : nimirum "tandiu discendum nobis est quam diu vivitur," inquebat Solon. — C. a L. in II ad Tim., c. IV, 13.*

persévérante à ce devoir capital du sacerdoce ? Mais au contraire, l'étude négligée, c'est la vocation sacerdotale elle-même négligée, atrophiée, stérilisée ; tout progrès arrêté, tout profit perdu ; c'est la vocation compromise par une infidélité grave qui l'atteint dans un de ses organes essentiels : *Noli negligere gratiam quæ in te est !*

Saint Thomas corrobore cette doctrine de saint Paul en montrant l'enseignement — et l'enseignement n'est autre chose que le foyer de l'étude répandant ses flammes dans les intelligences — comme l'une des fins essentielles du sacerdoce. Étudiant les rapports des sacrements aux vertus, le Docteur Angélique trouve que "l'Ordre répond à la Prudence," vertu essentielle intellectuelle, et "qu'il est institué directement contre l'ignorance : *Prudentiæ Ordo respondet, et ordinatur contra ignorantiam* (7)." Aussi les prêtres reçoivent-ils le caractère sacerdotal comme le signe qui les investit de la charge de conduire, en qualité de chefs, cette croisade contre l'ignorance dans le peuple, instituée par le Verbe incarné lui-même et poursuivie par l'Église dans tous les temps et sur tous les points du globe : *Suscipiens Ordinem præficitur ad pellendam ignorantiam in plebe* (8). De par son ordination, le prêtre devient un ministre public du royaume de la lumière, j'allais dire ministre de l'instruction publique dans le royaume du Christ ; c'est pour lui l'investiture authentique de la mission confiée à ses Apôtres par celui qui, après avoir créé le monde, a racheté les nations des ténèbres de l'ignorance pour les faire entrer dans la pleine possession de la vérité : *Docete omnes gentes*. Mais cette glorieuse et bienfaisante mission suppose l'étude assidue, qui armera victorieusement le prêtre contre l'ignorance et l'enflammera d'un zèle infatigable pour lui arracher les âmes qu'elle tient captives sous son joug mortel.

C'est donc encore en vertu de son état sacerdotal que le prêtre doit s'adonner à l'étude ; il est clerc, c'est-à-dire homme d'étude, savant par état ; et il faut qu'il le soit de fait, s'il ne veut faire mentir la voix populaire qui le vénère comme "scientifique et discrète personne." Ne pas donner à l'étude sa place constitutive et régulière

(7) 3^a P., q. Lxv, a I.

(8) Suppl., q. xxxv, a. 1 ad 1.

dans sa vie, c'est favoriser l'ignorance en soi-même et dans le peuple, c'est trahir son sacerdoce : *Nam Ordo ordinatur contra ignorantiam.*

* * *

L'obligation de l'étude, liée pour le prêtre aux racines mêmes de son caractère sacerdotal, s'impose en outre à lui par la nécessité d'en préserver l'intégrité morale contre des causes délétères qui guettent la vie du prêtre et pénètrent facilement dans les presbytères, si la vigilante coutume de l'étude n'en garde la porte.

L'étude préserve de loisiveté et de tous les maux qui en découlent ; fortifiant l'esprit par le constant exercice et le contenant par la ferme discipline qu'elle impose, elle combat les excès de l'imagination, dissipe les chimères des vains désirs, réprime l'habitude amollissante de vivre dans le rêve. Elle aide singulièrement à la domination de l'esprit sur les sens : tout ce que l'esprit prend et use de vigueur corporelle est soustrait à la convoitise, et l'homme adonné avec quelque ténacité au travail intellectuel ignore souvent les grossières révoltes de la chair. — L'étude préserve de l'ennui, cet hôte si habituel de la solitude ; elle introduit dans la familiarité du prêtre les livres, ces amis si vivants, si intéressants, si fidèles. Et que leur conversation est divine, pleine de clartés célestes quand c'est Dieu, son Christ, les Prophètes ou les Apôtres qui y parlent ! Qu'elle est grave et instructive quand ce sont les Pères ou les maîtres de la Théologie ! Que vive, brillante et entraînant avec les Orateurs sacrés, les grands poètes, les maîtres écrivains de tous les temps ! Que passionnante et fortifiante avec les Historiens des combats et des victoires de l'Eglise ! Mais combien douce et bienfaisante avec les Saints, soit que les livres racontent leurs vertus et leurs souffrances, soit qu'ils révèlent les secrets de leurs relations familières avec Dieu et nous ouvrent des vues ravissantes sur les grâces merveilleuses dont il se plaisait à les combler ! Et elle éloigne, comme des amis importuns et inoccupés, qui n'ont pour but dans leurs longues visites que de tuer leur temps, ces livres d'imagination à l'inspiration sensuelle, aux descriptions frivoles, dont la fréquentation est inutile, sinon dangereuse, et qui absorbent tant d'heures précieuses, sans autre résultat,

pour l'ordinaire, que d'aggraver l'ennui au lieu de le dissiper. — L'étude enfin préserve de la dissipation, des sorties, des visites mondaines, des réunions même entre confrères qui, trop fréquentes et trop prolongées, n'ont d'autre raison que le désœuvrement et d'autre objet que l'amusement. Elle rend économe et même avare de ce précieux trésor qu'est le temps ; et si elle accorde au délassement, à la charité et à la bienséance ce qui est légitime, elle se refuse au gaspillage et se soustrait aux tyrannies des camaraderies qui entraînent avec elles, dans les causeries interminables et sans sujet autour d'une table à manger ou d'une table à jouer, tant de péchés de la langue et tant de concessions à la sensualité.

Ce sont évidemment autant de signalés services rendus par l'étude à la vocation, dont elle assure ainsi la conservation florissante, active et heureuse, et c'est une autre réalisation de la parole de saint Paul à Timothée : " L'étude assidue manifestera à tous les yeux le progrès de la vie sacerdotale dans le prêtre qui y sera fidèle : *Ut profectus tuus manifestus sit omnibus !* "

A. TESNIÈRE.

(à suivre)



La Virilité Sacerdotale

OU

l'Homme dans le Prêtre

(suite)

III. La connaissance de son temps. — Enfin, Messieurs, je ne veux pas vous retenir, mais pour remplir tout mon programme, il me reste à vous dire qu'à côté de ce savoir que j'ai appelé supérieur, outre ce savoir tout à fait supérieur que j'ai nommé du nom de doctrine, il faut au prêtre un autre savoir dans le temps présent, il faut le savoir humain, surtout dans tous les domaines qui

avoisinent la vérité chrétienne. Il n'est plus permis à un prêtre qui doit agir sur les intelligences, d'ignorer l'exégèse, ni d'ignorer l'histoire, l'histoire de l'Église. Mais ici, entendons-nous bien, Messieurs, il y a des connaissances générales que tout prêtre doit avoir, des méthodes générales auxquelles il doit être initié, et il y a, d'un autre côté, certaines connaissances tout à fait spéciales auxquelles chacun se livrera suivant ses goûts, suivant ses aptitudes ou suivant ses besoins. La doctrine est nécessaire à tous, quoiqu'il soit vrai, là encore, que quelques-uns étant plus particulièrement théologiens sont plus particulièrement chargés aussi de l'approfondir. Mais le savoir dont je parle n'est point indispensable à tous : je crois qu'il est bon que tous aient une certaine connaissance des besoins modernes, une certaine connaissance de l'exégèse et de l'histoire ecclésiastique telle qu'elle se fait d'après ces méthodes ; mais c'est à chacun ensuite de se livrer plus particulièrement à telle ou telle de ces études selon ses goûts, (oui, selon ses goûts, je le répète,) selon ses aptitudes, selon ses besoins, et aussi selon les circonstances. Ce que je tiens à vous dire, Messieurs, c'est que dans ce domaine-là il faut que vous soyez savants comme les savants : c'est votre droit et votre devoir. Vous êtes, ici, des hommes comme les autres, vous avez les mêmes droits et les mêmes devoirs. Vous vous mêlez de science humaine, soyez-y excellents pour que vous pussiez dire : Et moi aussi je suis savant, *et ego*, comme dit l'Apôtre, moi aussi, et plus que les autres, *plus ego*, comme dit encore l'Apôtre, oui, plus que les autres si c'est possible. Donc quand vous vous mêlez de parler de science, n'en parlez jamais qu'à bon escient, et quand vous vous mettez à étudier une science ecclésiastique ou autre, soyez-y savants en perfection, vraiment en perfection ; (et c'est d'ailleurs, Messieurs, ce dont vous avez ici de beaux exemples. Je resterai fidèle à ma règle et je ne nommerai personne. . . Que les modesties se rassurent (*Sourires*) : mais il est bien certain que vous avez ici de beaux exemples d'exégèse biblique, d'histoire de l'Église, d'histoire des premiers temps, d'histoire des origines de l'Église). Vous apprendrez, (conformément à ces exemples), à vous rendre compétents toutes les fois que vous parlerez d'une chose quelconque : ne jamais

vous contenter de l'à peu près, mais chercher toujours le savoir, le savoir complet, quelle force, en même temps que c'est le devoir !

C'est la même chose que vous avez à faire dans l'ordre des questions sociales ; je ne prétends pas vous en parler, je sais d'ailleurs qu'on vous en parle. Tout ce que je veux dire, c'est que là aussi il vous faut la compétence ; il vous faut vous défendre des affolements des conservateurs un peu. . . (je vais dire un gros mot) un peu encroûtés ; mais il faut aussi vous défendre d'autres affolements en sens inverse, des affolements de novateurs un peu indiscrets. Tenez, il y avait autrefois une formule, je ne la vois plus souvent maintenant, mais on la voyait sur les lettres de faire-part ecclésiastiques : quand on annonçait la mort d'un prêtre, on l'appelait Messire et on disait : Discrète et scientifique personne, vénérable aussi, cela va sans dire, mais discrète et scientifique personne : ces deux mots résument assez bien ce que je veux vous dire en ce moment (*Sourires,*) un savoir véritable et la discrétion, qui n'est pas la timidité ni une sorte de réserve un peu niaise, non, non, mais la discrétion qui vient de la raison, de la mesure (et la mesure vient de la raison,) la discrétion unie au savoir : discrète et scientifique personne.

* * *

Messieurs, je vous ai retenus bien longtemps et je vous en demande bien pardon parce que sur bien des points je suis sorti des limites que je m'étais imposées. Je vous ai parlé de la doctrine que vous connaissez mieux que moi, je vous en demande pardon. J'avais dit que je ne parlerais que de ce que j'étais censé savoir mieux que vous : on ne sait pas toujours être fidèle à ses résolutions. Eh bien ! maintenant, en finissant, laissez-moi vous dire que nous avons au sommet de l'Eglise un grand exemple : c'est le Pape. Oh ! le Pape, c'est le docteur infaillible dans toute la force du terme ; et vous, vous n'êtes point docteurs infaillibles, mais enfin, quel exemple il nous donne, quelle doctrine dans ses Encycliques, dans ses lettres, et comme après avoir, de même que ses prédécesseurs Grégoire XVI et Pie IX, après avoir condamné l'erreur autant qu'eux, et comme eux, comme maintenant

il semble chercher ce qui rapproche, ce qui unit ! Mais, Messieurs, s'il cherche, avec succès, espérons-le, ce qui rapproche et ce qui unit, c'est, notons-le bien et ne l'oublions pas, c'est parce qu'il a commencé par rappeler non pas ce qui sépare et qui divise, ces mots sonnent mal, mais enfin il a commencé par rappeler les frontières exactes, si je puis dire, de la vérité ; il a commencé par marquer les limites de l'erreur, et je crois que c'est pour nous un grand enseignement. Si donc vous voulez trouver ce qui rapproche et ce qui unit, il faut que vous ayez trouvé le secret de ne jamais donner que la vérité pure, la vérité qui est bien elle-même, et de la donner en étant bien vous-mêmes aussi, avec une entière sincérité d'esprit et d'âme. Et ainsi la paix se fera peu à peu autant qu'elle peut exister en ce monde, elle se fera dans la lumière ; et, comme disait un philosophe du dix-septième siècle, "rien n'est plus sûr que la lumière ;" tâchons donc de faire la lumière à force de doctrine, à force de savoir ; tâchons de faire la lumière, puisque rien n'est plus sûr que la lumière. Et puisque la vérité elle-même sans la charité ne serait qu'une idole, comme disait Pascal, en faisant resplendir la vérité, et ici je ne parle pas pour vous seulement, je parle pour nous tous, car cela est vrai des chrétiens aussi que des prêtres, en faisant resplendir la vérité autant que nous pourrons, le plus que nous pourrons, la faisant resplendir dans nos paroles, dans nos écrits, et la faisant elle-même dans la pratique de la vie, *facientes veritatem* ; eh bien ! croissons aussi dans la charité, *in caritate crescamus, per omnia*, croissons de toutes manières, — vous la connaissez, cette parole, et elle vous est chère comme une devise, *crescamus per omnia* ; et tout cela, dans Celui qui est le chef, le chef par excellence, le chef de tous les esprits, le mien, le vôtre, *in illo qui est caput, Christus*, dans notre chef le Christ ! (*Applaudissements prolongés.*)

OLLÉ LAPRUNE.



Réponses Liturgiques

I

Indulgence de l'Autel privilégié et Messe de Requiem

Plusieurs questions nous ayant été posées sur ce sujet, nous répondrons à toutes par les lignes suivantes.

Le privilège de l'autel privilégié peut être *local* ou *personnel* : *local*, si l'indulgence est attachée à un autel, ou un lieu ; *personnel*, si elle est accordée à un prêtre nommément, ce qui a lieu ordinairement a perpétuité et pour 3 ou 4 jours par semaine. De même, le prêtre qui a fait l'*acte héroïque* de charité jouit tous les jours de ce privilège.

Pour participer à la faveur soit locale, soit personnelle de l'autel privilégié, le prêtre doit accomplir les différentes *conditions* déterminées par le Souverain Pontife.

Voici les principales, ou du moins les plus pratiquement nécessaires à connaître ; elles ont trait à l'intention et au rite.

1° *L'Intention.*

Pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, il faut que le prêtre qui célèbre applique cette indulgence à une seule âme et non à plusieurs, lors même qu'on dirait la messe pour plusieurs défunts à la fois. Cette indulgence sera donc appliquée à l'un deux nommément, et à son défaut à un deuxième ou à un troisième, etc., conditionnellement. Voilà un point souvent tranché par les décisions des Congrégations Romaines.

(DÉCR. AUTH., N. 402.)

Il faut de plus que le prêtre applique l'indulgence à l'âme même pour laquelle la Messe est dite uniquement ou principalement.

Quoiqu'il en soit de cette question envisagée au point de vue théorique, l'Église a manifesté en pratique son intention formelle de voir l'indulgence appliquée à l'âme même du défunt pour lequel on offre le St. Sacrifice :
 " *Ut quandoque sacerdos aliquis pro cujuscumque Christi-*

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Pretres-Adorateurs

N^o 60

DEVOIRS DU PRÊTRE ENVERS LUI-MEME :



Le Purgatoire et les Pretres.

I. — Adoration

Regem cui omnia vivunt,
venite adoremus.

Adorons sous les voiles eucharistiques, dans le silence du Tabernacle, le Juge souverain des vivants et des morts. Oui, malgré son anéantissement incompréhensibles, malgré sa douceur et la bénignité de son aspect, l'Hostie que nous consacrons chaque matin et que nous adorons dans le ciboire sera notre Juge au jour des éternelles rétributions.

Laissons-nous pénétrer d'une crainte salutaire et *tremblons dans le sanctuaire* en présence du Dieu trois fois saint qui voit des taches jusque dans ses anges et demande à son prêtre *d'être parfait*, d'avoir *le cœur pur* et *les mains innocentes* pour gravir la sainte montagne et se tenir dans le lieu sacré. *Quis ascendet in montem Domini aut quis stabit in loco sancto ejus ? Innocens manibus et mundo corde.*

Reconnaissons dans le divin Sacrement le Juge clairvoyant à qui rien n'échappe, le Juge incorruptible que rien ne gagne, le Juge redoutable dont les sentences enchaînent l'éternité.

Là, du fond de son tabernacle, Jésus-Christ voit et juge toutes nos actions, tous nos désirs, toutes nos pensées.

Nous paraîtrons un jour au tribunal de son éternelle justice pour lui rendre compte de notre vie, de notre sacerdoce, des messes célébrées, des sacrements administrés, des âmes qui nous ont été confiées, des grâces reçues.....

Combien de nos confrères ont déjà paru au jugement de Dieu ! Sont-ils tous entrés dans le repos du Seigneur ? Voient-ils Dieu face à face ? Ont-ils déjà commencé au ciel, devant le trône de l'Agneau perpétuellement immolé, l'adoration qui ne cesse ni le jour ni la nuit ? Un grand nombre sans doute ont achevé de payer leurs dettes à la divine justice, mais combien gémissent encore dans les flammes et sollicitent nos suffrages !.....

Ne l'oublions pas : il doit être terrible le jugement du prêtre. Celui-là est plus aimé et par conséquent plus redevable à qui l'on fait plus de bien, dit Notre-Seigneur : *Cui multum datum est,*

multum quæretur ab eo. Saint Grégoire nous avertit qu'avec la mesure des grâces reçues croît aussi la mesure de la rétribution : *Cum argentur dona, rationes etiam crescunt donorum.* Le Seigneur est doux, mais il est droit : *Dulcis et rectus Dominus.* Ses regards infiniment purs ne peuvent se reposer sur la plus légère injustice : *Neque permanebunt injusti ante oculos tuos.*

Du reste, ces âmes bien-aimées comprennent, à la lumière de l'éternité, la sainteté, la pureté infinie du Seigneur ; elles appréhendent la malice et le nombre de leurs péchés ; c'est dans la douleur acceptée, subie sans plainte et sans murmure qu'elles adorent les justes jugements du Seigneur et qu'elles bénissent dans les flammes expiatrices sa divine volonté.

Prêtres-Adorateurs, unissons nos adorations ici-bas aux adorations de nos frères du Purgatoire ; dans les peines, les souffrances, les contradictions de cette vie, reconnaissons la main du Seigneur, qui nous éprouve sur la terre pour nous épargner dans l'éternité, et répétons devant le Tabernacle : O Jésus, Juge souverain des vivants et des morts, j'adore et je bénis tous vos desseins sur mon âme et sur celles qui me sont chères, je veux toujours et en toutes choses votre sainte volonté : *Tua, Domine, voluntas !*

II. — Action de grâces

“ Nous ne saurions, dit le catéchisme du Concile de Trente, être assez reconnaissants de la bonté du Seigneur, qui a donné aux hommes le pouvoir de satisfaire les uns pour les autres, et de payer ainsi ce qui est dû à sa justice. ”

Qu'elle est belle, qu'elle est grande la part que Notre-Seigneur donne à ses prêtres dans cette œuvre de salut et de rédemption ! C'est au jour de notre ordination sacerdotale que nous avons reçu ce merveilleux pouvoir d'offrir le saint Sacrifice “ *tant pour les vivants que pour les morts.* ” Le Concile de Trente a défini : *Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis, potissimum vero acceptabili altaris sacrificio, juvari.* (Sess. xxv.)

Le saint Sacrifice est le suffrage le plus puissant ; il l'emporte sur toutes les prières, toutes les bonnes œuvres, toutes les pénitences ; il agit infailliblement, et par sa vertu propre et immédiate, sur les saintes âmes, dit Bellarmin après saint Thomas et Suarez. Toutes les fois que nous avons le bonheur d'offrir le saint Sacrifice, il semble que les lourdes portes du Purgatoire s'ouvrent et que nos frères défunts tendent les bras, lèvent vers la sainte montagne de l'autel des regards suppliants, entr'ouvrent leurs lèvres brûlantes et nous disent : Prêtres du Seigneur, confrères bien-aimés, faites rayonner l'Hostie sainte au milieu de nos ténèbres, répandez sur nos flammes le Sang qui rafraîchit, qui lave et qui sauve : vous pouvez tant pour nous ! — C'est l'heure de notre suprême puissance, ce doit être celle de notre fraternelle charité. Rendons grâces au Sauveur du pouvoir immense qu'il nous a

DES PRÊTRES-ADORATEURS

donné pour le soulagement et la délivrance de nos frères, et, nous rappelant l'amour privilégié qu'il conserve toujours pour les âmes sacerdotales, répondons aux désirs de son Cœur en offrant en leur faveur les divins Mystères.

Et, ne l'oublions pas au pied du Tabernacle : c'est une grâce de choix que Jésus-Eucharistie nous a faite en nous permettant de nous associer à ces milliers de Prêtres-Adorateurs, qui, unis par le même service et le même amour du Sacrement de la résurrection et de la vie, partagent ici-bas et au delà de la mort leurs mérites, leurs prières, leurs indulgences, et leurs sacrifices. Qu'il est doux de penser que nous soulageons nos confrères défunts en célébrant la sainte Messe pour eux, en offrant nos adorations à leur intention ; mais qu'il est consolant aussi de compter qu'après notre mort des milliers de confrères nous rendront les mêmes services et hâteront par leurs suffrages réunis l'heure de notre éternelle action de grâces !...

III. — Réparation.

A la sinistre lueur des flammes du Purgatoire, à la méditation des souffrances qui dévorent les pauvres âmes qui y sont tombées, concevons aux pieds de Jésus-Eucharistie une grande horreur du péché véniel, une crainte salutaire des jugements éternels, une tendre compassion pour nos confrères défunts et un zèle ardent pour notre sanctification et la réparation de nos péchés passés.

Pensons-y bien : c'est pour des fautes légères, des manquements que nous avons peut-être le malheur d'appeler des bagatelles, que nos frères souffrent dans le feu vengeur et sont retenus loin de la vue de Dieu. Sainte Catherine de Gênes raconte, dans des révélations aussi vénérables qu'instructives, qu'un évêque mort en odeur de sainteté fut détenu douze ans en Purgatoire pour une gêneflexion mal faite ; que des religieux ont été condamnés à de longues années dans les flammes pour des distractions volontaires durant le saint Office ; que le purgatoire des prêtres et des religieux est de beaucoup plus rigoureux que celui des simples fidèles. Ces témoignages, appuyés par les écrits et les visions de plusieurs saints canonisés, ne sont-ils pas de nature à nous faire trembler et à nous faire répéter avec le Prophète : *Quis non timebit te, o Rex gentium ?... Si iniquitates observaveris, Domine, quis sustinebit ?* Ah ! méditons devant Notre-Seigneur, si miséricordieux dans le Très Saint Sacrement, cette parole de saint Jérôme : "*Non leve est Deum in exiguo contemnere,*" et ce grave avertissement de saint Bernard : "*Nemo dicat in corde suo : Levia sunt ista ; non curo corrigere ; non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis ; hæc est enim, dilectissimi, impœnitentia ; hæc est blasphemia in Spiritum Sanctum.*"

Hélas ! n'est-ce pas pour n'y avoir pas assez pensé que tant de prêtres, réputés fervents d'ailleurs, gémissent aujourd'hui dans le

Purgatoire ? Et parmi ces victimes n'y en aurait-il pas qui souffrent à cause de nous ? N'en aurions-nous pas scandalisés par notre légèreté, nos manquements à la charité, au respect dû à nos supérieurs, par nos irrévérences envers l'auguste Sacrement ? Avons-nous été assez généreux pour faire la correction fraternelle, avertir nos frères de leurs défauts, les en reprendre devant le Seigneur, en exerçant auprès d'eux le ministère de la confession, ou celui de la supériorité et de la direction ?

Qui de nous n'a pas quelque remords à ce sujet ? Réparons donc et pour nos péchés et pour ceux de nos frères, et, remplis de la crainte des jugements futurs, répétons souvent à Notre-Seigneur la prière de saint Augustin : *“ In hac vita purges me, et talem me reddas cui jam emendatorio igne non opus sit.”*

IV. — Prière.

Demandons tous les jours de notre vie, par la bonté, les mérites et le sacrifice de notre souverain Juge dans l'Eucharistie, la grâce d'un jugement miséricordieux et favorable au dernier jour.

Que le moment béni de nos adorations soit l'heure d'un jugement sincère et sévère sur nous-mêmes, instruit à la lumière de la sainteté de Jésus-Eucharistie, de ses exemples, de son esprit, de ses souffrances, et de la mort qu'il a subie pour nous sauver.

Puis, au pied du Tabernacle écoutons les plaintes et les soupirs de nos confrères défunts et prions pour eux. Tantôt c'est à Dieu même qu'ils adressent leurs supplications : *“ Quemadmodum desiderat anima mea ad te, Deus. — Ubi sunt misericordiæ tuæ antiquæ ? — Clamo ad te et non exaudis me. Sto, et non respicis me. Mutatus es mihi in crudelem, et in duritia manus tuæ adversaris mihi.”* — Tantôt c'est vers nous qu'ils élèvent leurs émouvantes prières : *“ Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me ! — Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est ! Habitavi cum habitantibus Cedar, multum incola fuit anima mea. — Ut diceres his qui vincti sunt : Exite ; et his qui in tenebris : Revelamini.”*

Près de Jésus-Hostie, dans le recueillement de nos âmes, prêtons une oreille attentive à ces gémissements douloureux. Ne reconnaissons-nous pas des voix qui nous furent chères ? N'est-ce pas celle du prêtre vénéré qui nous révéla l'appel du Seigneur et guida nos premiers pas dans le sanctuaire ? celle de l'Evêque qui nous conféra avec le sacerdoce le pouvoir de célébrer *pour les vivants et pour les morts* ? celle d'un confrère bien-aimé, d'un prudent directeur, d'un ami dévoué ?

Ah ! ne restons pas sourds à ces voix si chères et répondons à leurs brûlants désirs.



fidelis anima ad præfatum (privilegiatum) altare celebrabit, anima ipsa... indulgentiam consequatur." (Indult de l'autel privilégié.)

Il suit de là que si l'intention principale de la messe était un vivant et non un défunt, l'indulgence de l'autel privilégié ne saurait être gagnée, faute de la condition sus-mentionnée.

2° *Le Rite.*

Quand au rite à observer, le prêtre qui veut gagner l'indulgence de l'autel privilégié est obligé de célébrer la messe de *Requiem* en noir tous les jours non empêchés, c'est-à-dire aux jours de simples ou de semi-doubles qui se trouvent dans la semaine.

Bien plus, le prêtre qui ne possède la faveur personnelle de l'autel privilégié que 3 ou 4 fois par semaine, doit choisir pour gagner l'indulgence tous les jours de la semaine où il peut célébrer en noir. Si durant la semaine il ne se trouve aucun de ces jours libres, ou en nombre insuffisant. Il gagnera alors l'indulgence en célébrant conformément au rite du jour.

Ainsi, si j'ai la faveur de l'autel privilégié 4 fois, et si je ne trouve que deux ou un jour, dans une semaine, où la messe en noir soit permise ; je suis tenu à profiter de ces 2 jours libres et je peux pour les 2 autres messes, fixer n'importe lequel des 5 jours qui restent.

Plusieurs diocèses ont la faveur de pouvoir célébrer 2 ou 3 grand-messes de *Requiem* par semaine, même, à un jour double. Dans ces diocèses, les prêtres ne sont pas tenus pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, de célébrer une messe chantée de *Requiem*, si les fidèles n'ont demandé qu'une messe basse, et s'il n'y a pas de semi-double dans la semaine.

Si ce même privilège de dire 2 ou 3 messes de *Requiem* par semaine a été accordé même pour les messes basses à un diocèse, les prêtres de ce diocèse, à défaut de jours libres, sont tenus d'user de l'Indult qu'ils ont, et de célébrer 3 fois en noir aux doubles, s'ils veulent gagner l'indulgence de l'autel privilégié.

La raison en est la règle générale : Tout prêtre, qui veut gagner l'indulgence de l'autel privilégié, doit célébrer en noir toutes les fois qu'il le peut, soit en vertu de la rubrique, soit en vertu d'un Indult.

Remarquons toutefois en terminant qu'on peut gagner l'indulgence sans dire la messe de *Requiem*, même aux jours fériés ou semi-doubles, toutes les fois que la rubrique ne permet pas l'ornement noir, par exemple, les dimanches, ou dans les églises où le St. Sacrement est exposé. Alors l'on n'a qu'à dire la messe de la férie ou de la fête, ou la messe votive, chacune avec la couleur correspondante. (Béringer S. I, p. 465.)

II

Les Messes dites à l'Autel de Saint Grégoire.

Q. *Qu'appelle-t-on autels privilégiés ad instar de celui de saint Grégoire ?*

Qu'est-ce que l'autel de saint Grégoire ?

À Rome, sur le Mont Coelius, dans l'église des saints André et Grégoire, construite sur l'ancienne demeure du saint Pape, un bel autel en marbre blanc s'élève à la place même où il offrait le saint Sacrifice. Cet autel est du XVI^e siècle. Le bas-relief du rétable, sculpté par Michel-Ange, est divisé en trois panneaux. Dans le premier, saint Grégoire célèbre la sainte messe ; près de lui le moine Justus est au milieu des flammes, et plus haut, le même moine, délivré, est porté au ciel par deux anges. Au-dessous de ce tableau on lit en langue latine cette inscription : " Saint Grégoire délivra par trente messes l'âme de son religieux." Dans la seconde partie, Notre-Seigneur apparaît à saint Grégoire pendant qu'il offre la sainte Victime, et du côté du Sauveur un filet de sang s'écoule dans le calice. On lit au-dessous : " Pendant que le pape saint Grégoire célébrait, Jésus-Christ apparut ici souffrant." Dans le troisième panneau, saint Grégoire dit encore la messe ; deux âmes gémissent dans les flammes, et une autre, plus haut, est enlevée par deux anges. L'inscription porte : " Les messes célébrées dans cette cellule du très saint Pape Grégoire délivrent les âmes des souffrances du Purgatoire." Le bas-relief est terminé à gauche par l'image de saint Sébastien et à droite par celle de saint Roch.

Quelle est la croyance populaire au sujet des messes grégoriennes ?

Il est certain que les fidèles ont toujours attribué aux trente messes grégoriennes ainsi qu'à la messe offerte sur l'autel de saint Grégoire une efficacité particelière pour la délivrance des défunts. Cette confiance repose-t-elle sur une promesse de Dieu, sur une indulgence solennelle accordée par les Papes, ou seulement sur la délivrance du moine Justus ? Il nous est impossible de le dire.

Que faut-il entendre par les autels *ad instar* ?

Le privilège attribué à l'autel de saint Grégoire a été souvent étendu par les Souverains Pontifes à d'autres autels, qu'on nomme pour cette raison *autels privilégiés à l'instar de celui de saint Grégoire* ou simplement *autels ad instar*. Mais pratiquement ces autels ne présentent pas plus d'avantages que ceux qui sont simplement privilégiés, car, à moins d'une révélation qui n'est nullement prouvée, le prêtre qui y célèbre pour une âme du Purgatoire peut tout au plus gagner pour cette âme une indulgence plénière : indulgence dont Dieu dispose comme il plaît à sa miséricordieuse sagesse.

Cette dévotion a-t-elle été approuvée par l'Eglise ?

La S. Congrégation des Indulgences, interrogée à ce sujet, a répondu le 15 mars 1884 : 1° que la confiance des fidèles regardant la célébration des trente messes dites *grégoriennes* comme spécialement efficace, grâce à l'acceptation qu'en daigne faire la divine Bonté pour la délivrance d'une âme du Purgatoire, est pieuse et raisonnable, et que l'usage de célébrer ces messes est approuvé par l'Eglise ; 2° qu'il faut dire la même chose des messes offertes sur l'autel de saint Grégoire et sur les autels *ad instar*.

III

Messes pour les Défunts

Nous réunissons ici tous les décrets de la S. R. C. concernant la Messe *pro Defunctis*.

I. — Les Messes de Requiem, privées ou solennelles, même *praesente cadavere*, sont prohibées :

1. A l'autel où, pour une cause publique ou privée, le Saint Sacrement est exposé (1) ;

2. A tous les autels d'une église où le Très Saint Sacrement est exposé solennellement (2).

Cependant, le jour de la Commémoration des défunts, le 2 Novembre, on doit, dans les églises où se font les prières des XL Heures, dire la Messe de *Requiem*, mais avec la couleur violette, et jamais à l'autel de l'Exposition (3).

3. Dans les églises où on ne célèbre qu'une seule Messe, il n'est point permis de dire de Messes de *Requiem, etiam praesente cadavere* : 1. le Dimanche et les fêtes de précepte ; 2. les jours de saint Marc et des Rogations (si on fait la procession) ; 3. la veille de la Pentecôte (où on doit bénir les fonts baptismaux) (4).

Les Messes solennelles de Requiem, PRAESENTE CADAVERE, et les funérailles solennelles sont prohibées :

Les jours de Noël, de l'Épiphanie, les trois derniers jours de la Semaine Sainte, les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de l'Annonciation, de l'Immaculée Conception, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les Saints, de la Dédicace des églises (dans les églises consacrées seulement), du Patron du lieu et du Titulaire de

(1) *Missae de Requiem EXTRA ALTARE, ubi est expositum SS. Sacramentum, poterunt celebrari, dummodo tamen oratio coram Sacramento non sit ex publica causa.* (7 Maii 1746, N. 2390, Varsavien.)

(2) *Necnon ubi et donec Eucharistia solemniter exposita habeatur.* (Decr. gen. 2 Dec. 1891, N. 3755.)

(3) *Si autem in solemnibus hac Defunctorum Commemoratione Expositio SS. Sacramenti habenda sit pro Oratione XL Horarum, Missa unica de eo non omittatur ; sed reliquae sint pro Defunctis, ad altare Expositionis non dicantur et celebrantur in colore violaceo.* (Decr. gen. 9 Jul. 1895 IV, N. 3964.)

(4) *Utrum in parochia in qua praeter Parochum nullus est alius sacerdos, si in diebus S. Marci et Rogationum et in Vig. Pentecostes occurrat sepultura, quae anticipari vel differri non possit, facienda sit sepultura sine Missa Defunctorum ; an potius omittenda functio diei, vel saltem Missa hujus functionis ut Missa pro sepultura celebrari possit ?*

RESP. *Affirmative* ad primam partem ; *negative* ad secundam et tertiam. [3 Jul. 1869, N. 3208, Quebecen.]

l'église, d'une fête de première classe de précepte, si on la célèbre avec un grand concours de fidèles et avec solennité.

Cependant, dans les lieux où la solennité est transférée au Dimanche, comme en France, on peut, le jour de la fête, dire la Messe *pro Defunctis, praesente cadavere*, mais non le Dimanche où la solennité est transférée (1).

II. — De la Messe solennelle ut in die obitus vel depositionis, absente cadavere.

1. Lorsque pour une cause grave, le corps du défunt ne peut être porté à l'église, même dans le cas où il serait déjà inhumé, on peut dire la Messe des funérailles en l'un des deux jours qui suivent immédiatement le jour de la mort ou de la sépulture (2).

2. De même, immédiatement après la mort ou dès que l'on apprend la nouvelle d'une mort, on peut, pour le premier service seulement, chanter la Messe des funérailles au premier jour non empêché par une fête de première ou de deuxième classe ni par une fête de précepte (3) ; mais si on laisse passer ce jour *liturgiquement* libre, la Messe ne pourrait plus être chantée que les jours où il est permis de dire les Messes privées de *Requiem*.

(à suivre)



(1) Decr. gen. 2 Dec. 1891, N. 3755, et Quebec, 6 Mart. 1896, ad I, N. 3890 : An subsistat die qua celebratur transferendae vel translatae sollemnitis prohibitio celebrandi Missam exequialem praesente corpore ? — RESP. *Negative*.

(2) Quod si ex civili vetito, aut aut morbo contagioso, aut alia gravi causa, cadaver in Ecclesia praesens esse nequeat, imo etsi jam terrae mandatum fuerit, praefata Missa celebrari quoque poterit in altero ex immediate sequentibus duobus ab obitus diebus, eodem prorsus modo ac si cadaver esset praesens. (Decr. gen. 2 Dec. 1891, N. 3755, et Rubr. gen. Miss. P. I, Tit. 5, N. 2.)

(3) Denique eadem Missa (*de die obitus*) celebrari poterit pro prima tantum vice post obitum vel ejus acceptum a locis dissitis nuntium, die quæ prima occurrat, non impedita a festo duplici primæ et secundæ classis vel a festo de praecepto. Quo etiam in casu Missa dicenda erit ut in die obitus. (Decr. gen. 2 Dec. 1891, N. 3755, III.)

LES MODELES DU PRETRE

Xavier Bouquet des Chaux.

Il y a quelques mois a paru à Lyon (France) (1) la vie pleine d'intérêt et d'édification d'un saint prêtre que nous nous honorons d'avoir compté parmi les membres de notre Association des Prêtres-Adorateurs. Ses confrères nous sauront gré de leur communiquer quelque chose de cette âme si parfaitement sacerdotale, de ce vrai modèle des pasteurs, dévoué serviteur du Très Saint Sacrement, de la Vierge Immaculée et du Sacré-Cœur.

Né en 1840 d'une ancienne et noble famille du Bourbonnais, Xavier avait vingt ans quand Pie IX, dénonçant au monde catholique les périls où se trouvait le Saint-Siège, appelait ses enfants à défendre le patrimoine de Saint Pierre. A la voix du Pape, Xavier, sacrifiant ses affections et son avenir, accourut s'enrôler dans les Zouaves pontificaux. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière militaire. Elle dura autant que l'héroïque corps des zouaves eut à combattre. Arrivé des premiers, il assista à Castelfidardo où il fut blessé, à Mentana, où sa belle conduite lui mérita de passer officier ; il défendit jusqu'au dernier moment la brèche de la porte Pia. Revenu en France, ce fut pour faire la campagne des Volontaires de l'Ouest ; il combattit à Cercottes, à Orléans, au Mans et devint capitaine.

Après la guerre, il revint épuisé dans sa famille, au château des Briats. Il lui fallut longtemps pour refaire sa santé. Enfin, à la suite d'un vœu à Notre-Dame de Lourdes, il recouvra ses forces et chercha à quel dévouement il pourrait les consacrer. Son âme apostolique s'affligeait du manque de secours religieux de la population au milieu de laquelle il vivait. C'était le village de La Bruyère, éloigné de la paroisse de plus d'une lieue. Le projet d'y bâtir une église, agité depuis longtemps, devint dans son esprit une résolution arrêtée. Il en confia

(1) *Vie de Xavier Bouquet des Chaux, Zouave pontifical, Volontaire de l'Ouest, Prêtre*, par R. de Saint-Gérard. Lyon. Paquet, 1901,

le projet au Sacré-Cœur, sous l'étendard duquel il avait combattu : c'est à lui que l'église sera dédiée ; il en fait la promesse. Il consacra à cette œuvre sa fortune et toute son activité. Il y mit tant de zèle qu'en un an l'église fut construite. Mais les prêtres étaient peu nombreux dans le diocèse de Moulins. Mgr de Dreux-Brézé, malgré son désir, ne pouvait en donner. De temps en temps on avait la messe. C'était trop peu pour le besoin des âmes et le zèle de Xavier ; il multipliait ses sollicitations et ses démarches. En attendant, il embellissait de plus en plus sa chère église, sculptant lui-même les autels, le tabernacle, comme pour inviter davantage le bon Maître à venir y demeurer.

Un jour qu'il renouvelait ses instances, Monseigneur de Moulins lui répondit : " Mais, mon ami, faites-vous prêtre, si vous voulez avoir un curé."

L'évêque exprimait là un désir que bien d'autres avaient déjà conçu. Xavier était tellement humble qu'il n'osait y aspirer ; et puis n'était-il pas zouave du Pape, ne devait-il pas rester libre de courir à son appel ? C'était là le plus grand sacrifice. Il pria longtemps ; il alla à Lourdes consulter la Vierge Immaculée. On le vit pleurer à ses pieds, et comme on lui en demandait la cause, il répondit : " C'est que je ne pourrai plus défendre le Pape ! " Enfin il se releva énergique, il donna à Marie ses glorieuses décorations, et, revenant directement à Moulins, il demanda son entrée au Séminaire.

Prêtre à trente-sept ans, l'abbé des Chaux fut nommé à ce poste qu'il avait rêvé, et pendant plus de seize ans l'ancien capitaine se dévoua avec un zèle admirable à cette population où il ranima la foi et la vie chrétienne. Il s'était construit un presbytère dans le village : c'était une maisonnette de quatre pièces, sans autre mobilier que quelques armoires et quelques planches en guise de bibliothèque. Encore céda-t-il bientôt cette maison à des Sœurs et alla-t-il loger dans une chaumière. Tout dans son ameublement et sa nourriture dénotait l'esprit de pauvreté. Sur sa cheminée aucun autre ornement qu'un tableau du Sacré-Cœur et une photographie des Zouaves pontificaux. Dans sa chambre un christ, une seule chaise, un lit de fer avec une paille où il ne prenait que quatre ou cinq heures de repos.

(à suivre)

➤ VARIÉTÉ ➤

Les Ames des Trépassés

(Récit d'un Journal Protestant.)

Le *New York Herald* a raconté il y a quelque temps, le fait suivant, qu'il tenait de la bouche même de celui qui en fut le héros.

Il nous montre par quelles mystérieuses inventions la Providence abaisse parfois, en vue du salut d'une âme, les barrières qui séparent le monde matériel de celui des esprits.

En voici le récit, tel qu'il a été fait en toute simplicité :

“ Je suis prêtre séculier à Londres, et ma paroisse très étendue est aussi très peuplée. J'ai deux vicaires, et le presbytère où nous habitons ensemble touche à la chapelle. Nous connaissons la plupart de nos paroissiens, mais à cause du va-et-vient continuel de la population, il nous est impossible de les connaître tous.”

“ Le samedi, 3 Novembre 1888, j'avais eu une journée plus laborieuse que de coutume, et, à dix heures du soir seulement, je pus reprendre la récitation de mon bréviaire, pour l'achever avant de me coucher.”

“ Tout à coup, la sonnette se fit entendre avec violence, et, comme je descendais pour répondre moi-même, je trouvai notre domestique en face d'une dame âgée, qui, d'une voix suppliante, demandait qu'un prêtre voulût bien se rendre de suite à telle maison, dans telle rue, tel numéro, pour assister un jeune homme sur le point de mourir. Je lui demandai si la visite pouvait être remise au lendemain, mais elle me répondit, en me conjurant avec une insistance marquée, de ne pas différer d'un instant. J'écrivis alors sur une ardoise pendue au mur du vestibule du presbytère, le nom du malade et son adresse exacte, telle qu'on venait de me la donner, et je me préparai à prendre avec moi tout ce qui était nécessaire pour l'administration des Sacrements.”

“ J'étais, je l'avoue, fatigué et harassé, après une longue journée de labeur, et je ne pus m'empêcher de reprocher doucement à mon guide de n'être pas venu

plus tôt. J'avais dis ces mots sans amertume, mais je vis qu'ils paraissaient lui causer une peine très vive ; aussi, changeant de ton, je lui dis avec toute la bonté possible : " Comptez sur moi, je serai chez vous en moins de vingt minutes." Elle me dit alors à voix basse, mais avec une profonde émotion : " Que Dieu vous récompense de votre charité et qu'il soit avec vous à l'heure de votre mort."

" Comme elle partait, je lui demandai, pour plus de sûreté, de me répéter le nom et l'adresse du malade, et, jetant un coup d'œil sur l'ardoise, je vis que je les avais inscrits exactement. Je lui renouvelai alors ma promesse de la rejoindre la plus promptement possible, et, en la congédiant, je la regardai fixement, cherchant à me rendre compte si je ne l'avais pas déjà vue à l'église. Sa figure et sa voix m'étaient absolument inconnues, et j'entendais pour la première fois le nom qu'elle me donnait comme étant celui du malade. En moins de dix minutes j'étais prêt et je me mettais en route.

" C'était une vraie nuit de Novembre ; le brouillard était épais, les rues désertes ; j'en traversai plusieurs, et enfin je me trouvai dans un square où aboutissait celle que je cherchais. Non sans peine, je découvris le numéro de la maison et je m'empressai de sonner."

" Une femme âgée m'ouvrit."

" — Il y a quelqu'un ici de très malade ? lui dis-je."

" — Non, Monsieur, me répondit-elle, pas ici, c'est ici le numéro tant."

" Et elle me donna le numéro exact inscrit sur mon ardoise."

" — Parfaitement, repris-je, c'est bien ici que j'ai été envoyé par une dame qui est venue chez moi ce soir. Je suis le prêtre catholique de la chapelle de X..., et je venais voir un malade en danger de mort."

" — Nous n'avons pas de malade ici, Monsieur. Certainement on se sera trompé en vous donnant l'adresse."

" J'allais partir assez désorienté, quand un jeune homme, qui avait entendu ce dialogue, sortit d'une pièce et m'exprima avec beaucoup de cordialité son regret de me voir obligé de sortir si tard, par un si mauvais temps."

" — Si vous voulez entrer ici, mon Père, ajouta-t-il, il y a un feu."

“ Je le suivis et lui racontai ce que j'avais dit à sa servante, ajoutant combien j'étais contrarié qu'on m'eût donné une fausse adresse.”

“ Puis, me rappelant qu'il m'avait appelé mon Père (on sait qu'en Angleterre les catholiques disent mon Père en s'adressant au prêtre) : ”

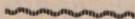
“ — N'y a t-il donc pas de catholiques ici ? lui demandai-je.”

“ — Non, pas que je sache, dit-il ; et pourtant, ajouta-t-il au bout d'un instant, je devrais être catholique ; car j'ai été baptisé comme tel.”

“ Nous nous mîmes alors à causer, et notre conversation fut longue et sérieuse. Le jeune homme était évidemment honnête et sincère ; mais, depuis dix ans, il avait abandonné toute pratique religieuse, tout en conservant la foi au fond de son cœur. Dieu bénit mes paroles, car je ne le quittai qu'après l'avoir confessé et pris rendez-vous pour le lendemain.”

“ Le jour suivant, dimanche dans l'octave de la Toussaint, je m'attendais à voir arriver mon pénitent ; mais, à mon grand étonnement, je ne le vis ni au presbytère, ni à l'église. Le lendemain, lundi, sa vieille domestique, fondant en larmes, vint m'apprendre la mort subite de son jeune maître qu'on avait trouvé inanimé dans son lit, le dimanche matin, atteint d'une apoplexie au cœur. D'après le médecin, la mort était survenue bien peu de temps après mon départ, car, le dimanche matin, le corps était déjà raide et glacé.”

“ Je n'ai plus qu'un mot à ajouter à cette simple et véridique histoire. Je me rendis à la maison mortuaire pour prier auprès du cercueil qu'on avait déposé dans une des pièces principales. J'étais absorbé dans ma prière lorsque, levant tout à coup les yeux, je vis, pendu au-dessus de la cheminée, le portrait de la dame âgée qui était venue me chercher pour “ un jeune homme sur le point de mourir.” Ma domestique, qui m'avait accompagné, reconnut aussi, en voyant le portrait, la personne avec qui elle avait causé. Mais quelle ne fut pas mon impression, lorsqu'on m'apprit que ce portrait était celui de la mère du jeune homme, morte depuis plusieurs années ! ”



BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ŒUVRE

Durant les mois de Juillet, Août et Septembre, les Associés ont fourni les heures suivantes d'adoration.

DIOCÈSES	Prêtre-Ad.	Adorations.	Moyennes
Québec.	280	2667	10
Montréal.	175	1052	6
St. Hyacinthe.	153	1107	8
Rimouski.	88	613	7
Ottawa.	87	458	5
Nicolet.	77	576	8
Trois-Rivières.	70	493	7
Chicoutimi.	57	453	8
London.	44	202	5
Toronto.	18	56	3
Hamilton.	19	106	6
Halifax.	16	110	7
Sherbrooke.	11	49	4
Valleyfield.	11	68	6
Kingston.	5	28	6
Chatam.	10	164	16
Totaux.	1111	8190	

L'Œuvre durant les trois derniers mois s'est accrue de 61 nouveaux membres au Canada, qui se décomposent ainsi : Québec 20 ; — Trois-Rivières 9 ; — Saint Hyacinthe 8 ; — Nicolet 7 ; — Chicoutimi 5 ; — Sherbrooke 4 ; Montréal 3 ; — Ottawa 2 ; — Hamilton 1 ; Halifax 1 ; Séminaire de Montréal 1.

Durant le trimestre, l'Œuvre a fait les progrès suivants : en Europe 630 ; aux États-Unis 215.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos confrères, la nomination d'un directeur diocésain pour notre Œuvre dans le diocèse de Kingston. M. l'abbé Hanley, notre dévoué zélateur de jadis au Séminaire de Montréal, et prêtre plein de dévouement et de piété, a reçu cette charge, de la part de Monseigneur Gauthier, le saint évêque de Kingston. Mais ce qui met le comble à nos vœux, c'est

que Monseigneur, en nommant ce nouveau directeur, a bien voulu lui donner son propre nom pour être porté le premier sur la liste des prêtres-adorateurs de son diocèse. C'est là une marque non équivoque de la piété de l'auguste prélat envers le Sacrement de nos autels et de l'intérêt très grand qu'il porte à notre Œuvre. Nous remercions ici Monseigneur de l'honneur qu'il nous fait.

Nous aimons aussi à signaler pour l'édification de nos confrères le cas de plusieurs associés qui, dans leur zèle et leur piété vont jusqu'à faire 10, 15, 20 heures d'adoration par mois. Comment douter que de tels prêtres ne se sanctifient dans des rapports si assidus avec l'Eucharistie ! Nul doute qu'à la mort, ils ne soient heureux des heures qu'ils auront ainsi données au Bon-Dieu.

COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos.	\$	Nos.	\$	Nos.	\$	Nos.	\$	Nos.	\$
26	1 00	644	1 00	946	1 00	1310	1 00	1734	1 00
72	1 00	645	1 00	947	0 50	1319	1 00	1774	0 50
93	1 00	646	1 00	948	1 00	1340	1 00	1776	0 50
113	2 00	654	0 50	949	1 00	1345	1 00	1777	0 50
129	1 00	665	1 00	952	1 00	1366	0 50	1797	1 00
139	1 00	713	1 00	969	1 00	1428	1 00	1798	1 00
158	1 00	727	1 00	1034	0 50	1429	0 50	1808	1 00
160	1 00	745	1 00	1035	0 50	1430	0 50	1838	0 50
164	1 00	746	1 00	1036	1 00	1433	0 50	1861	0 50
174	1 00	747	1 00	1032	0 50	1461	1 00	1926	1 00
237	1 60	772	1 00	1043	1 00	1544	1 00	1986	0 50
329	1 00	775	0 50	1082	0 50	1560	1 00	1989	0 50
412	1 00	779	1 00	1083	0 50	1603	1 00	1990	0 50
438	1 00	863	1 00	1086	1 00	1604	1 00	1991	1 00
473	1 00	882	1 00	1087	1 00	1606	0 50	1992	1 00
479	1 00	911	1 00	1099	1 00	1607	0 50	1999	1 00
605	0 50	934	1 00	1100	0 50	1608	0 50	2000	1 00
624	1 00	940	2 00	1174	0 50	1613	0 50	2002	0 50
628	1 00	943	1 00	1229	1 00	1659	1 00	2004	1 00
634	1 00	944	1 00	1275	1 00	1665	1 00		
640	0 50	945	0 50	1278	1 00	1712	1 00		